

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 015-26

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250080 pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoza

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 015-26

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250080 pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens a été attribué au groupement d'entreprises Bianco / Gonthier Paysage pour un montant estimatif de 387 040,60 € HT.

Un avenant est nécessaire pour prendre en compte les travaux supplémentaires dus aux différents aléas de chantier :

- le projet de réaménagement de la RD 8, et notamment la création d'une piste cyclable le long de cette route, a nécessité de décaler l'implantation du bassin de l'ordre de 2 m, impliquant de nouvelles opérations topographiques ainsi que la modification de l'accès à l'ouvrage pour une hydrocureuse avec la mise en œuvre d'un système de barrière amovible,
- le renouvellement de 6 tampons anciens situés dans l'emprise des travaux,
- les intempéries de novembre et décembre ont engendré des débordements du canal de transit des écoulements en provenance des Monts et induit des ravinements dans les talus non consolidés et des dépôts terreux dans le fond du bassin. Plusieurs mesures compensatoires d'urgence ont dû être entreprises afin de sécuriser le bassin et poursuivre sa réalisation.

L'avenant s'élève à 35 825 € HT, ce qui représente une augmentation de 9,26 % environ du montant initial du marché et porte son montant à 422 865,60 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 250080,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 février 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 250080 pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **015-26**

| | |
|-----------------------------|---|
| Objet de l'acte : | RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250080 pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens |
| Classification Préfecture : | 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires |
| Date de l'acte : | 26 février 2026 |
| Annexe(s) : | Avenant |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Identifiant de télétransmission : | 073-200069110-20260226-lmc1H35362H1-DE |
| Identifiant unique de l'acte : | lmc1H35362H1 |

| | |
|---|--------------------------|
| Date de transmission en Préfecture : | 27 février 2026 |
| Date de réception en Préfecture : | 27 février 2026 |
| Date de publication sur le site internet: | vendredi 27 février 2026 |